

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juillet à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. Mme DAMANGE. MM BROSSARD. BRAULT. BANNIER. WATTELLE. Mmes FAYOL. GONNEAU. MAZZONI. ROBIN.

ETAIENT ABSENTS : Mmes JUIN. DUGUE. MM. MARCHAIS. LOISEAU

- Monsieur Bernard MARCHAIS a donné pouvoir à Madame Patricia BRAULT
- Madame Sylvie JUIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RIBOULET

=====
Date de la convocation : 19 juillet 2017

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BRAULT

ORDRE DU JOUR :

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE ET TRAVAUX DE VOIRIE : décision sur l'emprunt pour financer les travaux**
- **AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES**
- **CANTINE SCOLAIRE : Augmentation du repas à compter du 1^{er} septembre 2017**
- **AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE : développement de l'exploitation familiale avec modernisation et construction de nouveaux bâtiments – GAEC de la Fourneraie.**
- **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET : transformation POS en PLU**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2017

Michèle GONNEAU précise qu'il convient d'ajouter dans les sujets abordés lors du tour de table qu'il est regrettable que des habitants du centre-bourg situés dans le périmètre de l'Eglise (secteur protégé) installent des clôtures, balustrades sans autorisation.

Pas d'observation sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017

OBJET – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE ET TRAVAUX DE VOIRIE : DECISION SUR L'EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX – Délib. n°56-01/07/17

Madame le Maire rappelle les travaux d'effacement de réseaux et d'aménagement de la rue de la Chocolaterie ainsi que le programme voirie 2017, elle précise que lors de l'établissement du budget 2017 il avait été prévu de financer ces travaux par un emprunt.

Elle donne lecture des différentes offres reçues :

PROPOSITIONS POUR 150 000,000 €		
	15 ans	20 ans
CAISSE D'EPARGNE	1,47 % échéance trimestrielle	1,79 % échéance trimestrielle
	TAUX FIXE - ECHEANCE CONSTANTE	TAUX FIXE - ECHEANCE CONSTANTE
	frais de dossier : 150,00 €	frais de dossier : 150,00 €
	Amortissement progressif	Amortissement progressif
	montant de l'échéance : 2790,32 €	montant de l'échéance : 2234,76 €
CAISSE DES DEPÔTS	1,75%	1,75%
	échéances trimestrielles, semestrielles ou annuelles	échéances trimestrielles, semestrielles ou annuelles
	Taux fixe possible	Taux fixe possible
CREDIT AGRICOLE	1,44 % TAEG 1.46 % -échéance trimestrielle	1,68 % TAEG 1,70 %-échéance trimestrielle
	TAUX FIXE - ECHEANCE CONSTANTE	TAUX FIXE - ECHEANCE CONSTANTE
	Amortissement progressif	Amortissement progressif
	frais de dossier : 150,00 €	frais de dossier : 150,00 €
	montant de l'échéance : 2784,19 €	montant de l'échéance : 2211,50 €

Elle propose de retenir l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou détaillée comme suit :

- **montant emprunté : 150 000.00 €**
- **durée : 20 ans**
- **taux fixe : 1.68 %**
- **échéance constante et trimestrielle**
- **amortissement progressif**
- **frais de dossier : 150.00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur l'offre de prêt présenté par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou aux conditions énoncées ci-dessus**
- **charge Mme le Maire de signer les pièces à intervenir concernant ce dossier.**

De plus, Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, donne l'état d'avancement des travaux : les travaux d'enfouissement de réseaux sont terminés, les travaux d'aménagement de la rue commenceront fin août, la réunion préparatoire se déroulera le 31 août prochain à 16 heures

OBJET – AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES – Délib. n°57-02/07/17

Madame le Maire rappelle que le Ministère de l'Education Nationale permet aux écoles à compter de la rentrée scolaire de passer à la semaine de 4 jours au lieu de 4 jours ½.

Madame le Maire indique que cette éventualité a été discutée en Conseil d'Ecole le 7 juillet dernier et mise au vote, les résultats ont été les suivants :

- 4 votes FAVORABLE au retour à la semaine de 4 jours
- 8 votes FAVORABLE au maintien de la semaine de 4 jours ½

Une discussion s'engage quant au maintien ou non de la semaine de 4 jours ½.

Madame le Maire propose que la Municipalité s'appuie sur les résultats du vote du Conseil d'Ecole, à savoir le maintien de la semaine de 4 jours ½ à la rentrée en indiquant qu'il n'est pas souhaitable de tout modifier dans l'urgence, il faut se laisser le temps de la réflexion et voir pour la rentrée 2018-2019 quelle solution sera à mettre en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de maintenir la semaine de 4 jours ½ à la rentrée scolaire 2017-2018**

OBJET – CANTINE SCOLAIRE : AUGMENTATION DU REPAS A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017 – Délib. n°58-03/07/17

Madame le Maire rappelle que les repas de la cantine scolaire sont confectionnés par l'EHPAD « Les Termelles » à ABILLY.
Elle donne lecture d'un courrier émanant de l'EHPAD précisant l'augmentation du repas fourni à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de répercuter cette augmentation aux familles, en conséquence le prix des repas à compter du 1^{er} septembre 2017 sera :**
 - **repas enfant : 3.05 €**
 - **repas adulte : 3.60 €**

OBJET – AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT DEPOSE PAR LE GAEC DE LA FOURNERAIE : DEVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION FAMILIALE AVEC MODERNISATION ET CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BATIMENTS – Délib. n°59-04/07/17

Madame le Maire présente le dossier de demande d'enregistrement reçu en Mairie.
La demande présentée par le GAEC de la Fourneraie consiste à l'extension avec augmentation d'effectif de son élevage bovin situé sur le territoire la commune au lieu-dit « La Fourneraie » sachant que le siège social de l'exploitation est situé au même lieu-dit sur la commune de BARROU.
Elle précise également que le dossier est consultable à la Mairie aux heures d'ouverture depuis le 3 juillet jusqu'au 31 juillet inclus.

Le Conseil Municipal, est appelé donné son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur le dossier présenté**

OBJET – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET – TRANSFORMATION POS EN PLU – Délib. n°53-05/07/16

Madame le Maire rappelle le dossier de transformation de POS en PLU, le dossier touche à sa fin. Elle précise que considérant les réunions supplémentaires qui se sont déroulées pour le besoin du dossier, le coût des honoraires du cabinet d'urbanisme AUDICCE URBANISME est plus important, il convient donc de revoir les besoins budgétaires.

Madame le Maire propose donc d'établir une décision modificative comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION 79 – Art. 202	+ 5000.00 €
OPERATION 33 – Art. 21318	- 5 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative présentée.**

OBJET – QUESTIONS DIVERSES✓ **Transformation du POS en PLU :**

Mme le Maire donne un compte-rendu de la réunion de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers qui s'est déroulée le 11 juillet dernier à TOURS, à laquelle le dossier du PLU a été débattu.

A la suite de cette réunion, le CDPENAF a émis un favorable sur le dossier.

✓ **Cérémonie du Maquis Conty Freslon :**

Mme le Maire rappelle que cette cérémonie se déroule habituellement le 27 juillet, elle précise que celle-ci se déroulera cette année le samedi 29 juillet considérant que le Souvenir Français a effectué la réfection de plusieurs tombes dans le cimetière de soldats « mort pour la France » et notamment avec la participation de la famille Conty la réfection de la tombe de la Famille Conty ; ainsi la cérémonie rendant hommage au Maquis Conty Freslon revêt un caractère particulier, les familles et les membres du Souvenir Français ont été conviés à assister à cette manifestation.

✓ **Chauffage de la Salle des Fêtes :**

Monsieur RIBOULET Jean-Pierre, adjoint, rappelle que le chauffage de la salle des fêtes est toujours défectueux, la batterie de la chaudière sera remplacée entre le 11 et le 20 septembre prochain. L'ensemble des travaux est entièrement à la charge de l'Entreprise LESTABLE-MOLISSON

✓ **Travaux Ecole :**

Monsieur RIBOULET, précise que la «chappe » de la classe du Cycle 3 a été refaite par les ETS BOUFFETEAU, Christophe DUGUE et Patrick DUPIN interviendront début août pour effectuer le ragréage et poser le sol plastique.

✓ **Schéma Directeur des Eaux Pluviales :**

Monsieur RIBOULET donne l'état d'avancement du dossier, il précise que le cabinet chargé de l'étude propose la réalisation de trois bassins de rétention (Chizay, rue Joseph Pinet ou à proximité du Château d'Eau et à La Vallée). Le dossier sera revu en détails ultérieurement.

✓ **Tour de table :**

Jackie WATTELLE : signale le non-respect des horaires des tontes de pelouse dans le secteur rue des Forges, de plus il signale que la haie rue des Forges est haute et dangereuse.

Michèle GONNEAU : intervient sur le démantèlement de la voie ferrée

Hélène ROBIN : signale la vitesse importante des voitures qui traversent le centre-bourg et demande si la Gendarmerie ne peut pas intervenir.

Pierre BROSSARD : rappelle le déroulement de la Fête de la Moisson et s'interroge sur l'organisation pour aller chercher le matériel

Arnaud BANNIER : signale la dangerosité de la Rue Joseph Pinet lorsque des voitures sont en stationnement.

OBJET – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET – DOTATION AUX AMORTISSEMENTS – délibération rattachée n°55-06/07/17

Madame le Maire rappelle les inscriptions budgétaires pour les dotations aux amortissements, il s'avère qu'il convient de prévoir une régularisation de 3.00 € pour finir d'amortir l'électrification du lieu-dit « Le Marchais Leret ».

Madame le Maire propose donc d'établir une décision modificative comme suit :

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT – CHAPITRE 040

Art. 2804183

+ 3.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art 1363 – OPERATION 67 - 3.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 042

Art. 6811 + 3.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art. 022 – Dépenses imprévues - 3.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **émet un avis favorable sur la décision modificative présentée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- Travaux d'aménagement de la rue de la Chocolaterie et travaux de voirie : décision sur l'emprunt pour financer les travaux	Délib. n°56-01/07/17
- Aménagement des rythmes scolaires	Délib. n°57-02/07/17
- Cantine scolaire : augmentation du repas à compter du 1 ^{er} septembre 2017	Délib. n°58-03/07/17
- Avis sur le dossier de demande d'enregistrement déposé par le GAEC de la FOURNERAIE : Développement de l'exploitation familiale avec modernisation et construction de nouveaux bâtiments	Délib. n°59-04/07/17
- Décision modificative au budget – transformation POS en PLU	Délib. n°53-05/07/17
- Questions diverses : → transformation POS en PLU → Cérémonie du Maquis Conty Freslon → Chauffage de la Salle des Fêtes → Travaux Ecole → Schéma directeur des eaux pluviales → Tour de table	
- Délibération rattachée : . Décision modificative au budget : dotation aux amortissements	Délib. n°55-06/07/17

RAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B. p*	DAMANGE I.	BROSSARD P.
LOISEAU T. A*	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S.	JUIN S. p*	BANNIER A.	ROBIN H.	DUGUÉ L. A*

P* pouvoir

A* absent

